

APPROBATION CONVENTIONS d'ASSURANCES divers VEHICULES et ASSURANCE
Contre incendie Hôtel de Ville

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 3 Janvier 1952

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec les Compagnies d'Assurances "La Prudence Automobile" et "The Motor Union" pour les voituresci-après:

Camion Benne Renault A.4614 Police n° 5.584 du 29 Décembre 1951 au 29 Décembre 1952	31.150 Frs =====
Pompe à incendie De Dion Bouton Police n° 5218 du 12 Septembre 1951 au 12 Septembre 1951 au 12 Septembre 1952	9.421 Frs =====
Ambulance Renault Police n° 5586 du 26 Janvier 1952 au 26 Janvier 1953	39.573 Frs =====
Voiture Peugeot Police n° 825.799 du 15 Janvier 1952 au 15 Janvier 1953	16.045 Frs =====
Assurance contre incendie de l'Hôtel de Ville (année 1952) Police n° 5.803	7.072 Frs =====

Le Maire Adjoint,
 Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité